

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 22 juin 2010**

Membres présents : M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint- Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint- Mme Denise FLORY 4^e Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : SCHALLER Philippe, BURRER Marc, EGLY Gabrielle, RIBER Fabien, DRESCH Pascal, GOEBELS Damien et Nadine HABERMACHER

Membres excusés : M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - CLOR Hervé qui a donné procuration à RIBER Fabien- DEIBER Yves et Christine SÜSSMUTH qui a donné procuration à Denise FLORY

Secrétaire de séance : Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie.

PRESBYTERE : MISSION APS (Avant Projet Sommaire)

L'association Aléos et Habitat de Haute Alsace sont déjà venus présenter leur organisme et les alternatives offertes.

Les différentes possibilités de réhabilitation du presbytère requièrent avant toute décision l'établissement d'un avant projet sommaire qui permettrait une estimation exacte de l'importance des travaux à engager.

Cette mission APS comportera les éléments suivants :

- Plans sommaires des trois niveaux avec la distribution des nouveaux logements.
- Plans de masse sommaires avec le stationnement automobile et aménagement prévu pour la cour
- Un tableau provisoire des surfaces des nouvelles habitations.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont deux procurations):

✓ d'accepter l'offre de l'architecte Horia RADULESCU de Mulhouse pour la mission APS pour un montant forfaitaire de 598 € TTC. Le montant sera imputé sur le compte 213513 du budget primitif 2010.

✓ charge Mme Le Maire de la signature de l'acte et toutes pièces y afférents.

ECOLE PRIMAIRE : ALIMENTATION EN EAU CHAUDE

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont deux procurations):

✓ de retenir l'offre de l'entreprise OBRECHT pour 1 402,76 € TTC.

Le montant sera imputé sur le compte 2158 « autres installations, matériels et outillages techniques » du budget primitif 2010.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 22 juin 2010**

AFU RUE NEUVE : VENTE DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle que par délibération du 20 janvier 2010, le conseil municipal avait décidé de proposer à M. KRAL la vente de la parcelle 71 en section 7 d'une superficie de 2,40 ares.

M. KRAL étant intéressé par l'achat de ce terrain il convient à présent d'en fixer le coût.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont deux procurations):

✓ de vendre la parcelle citée ci-dessus à M. François KRAL pour la somme de 7 623 € l'are s'il confirme son intention d'achat et à la condition résolutoire que l'AFU rue Neuve soit réalisée.

✓Charge Mme le Maire de la signature de l'acte de vente et de toutes pièces y afférents.

✓Précise que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

Pour définir les règles d'utilisation des différents locaux mis à disposition par la commune, des conventions doivent être établies.

Un règlement intérieur et un calendrier sera mis en place pour fixer les règles à respecter par les utilisateurs du local des associations pour les réunions.

La casse de vaisselle sera désormais facturée aux associations.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont deux procurations):

✓ de charger Mme le Maire de la signature des conventions avec les associations locales, de l'établissement du calendrier et du règlement intérieur du local des associations.

✓ décide de reporter à une séance ultérieure le choix du prix de la location et la possibilité de location du local à d'autre fin que des réunions.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 22 juin 2010**

DIVERS

DEPARTS A L'ECOLE PRIMAIRE

La directrice de l'école primaire, Mme Nathalie REMORIQUE, en poste sur Bergholtz depuis 2007, a bénéficié de l'opportunité d'un poste plus important. Elle quitte notre commune à la fin de l'année scolaire. Pour son départ il est proposé de lui offrir un passeport gourmand.

Mme ESSLINGER, Institutrice depuis 1977 à Bergholtz a fait valoir ses droits à la retraite. Afin de la remercier pour les nombreuses années passées à éduquer nos enfants, il est proposé de lui offrir un séjour pour deux personnes d'une nuit avec repas Gastronomique, petit déjeuner et soin corporel.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité (dont deux procurations):

✓ décide d'offrir un passeport gourmand pour la somme de 59 € TTC à Mme REMORIQUE et un séjour à la l'hôtel La Verte Vallée de Munster pour 337 € TTC à Mme ESSLINGER.

✓ charge Mme le Maire de l'achat de ces cadeaux.

La dépense sera imputée sur le compte 6232 du budget primitif 2010.

A. MUR SALLE POLYVALENTE

Le mur de la salle polyvalente mitoyen avec la propriété Loberger doit être ravalé. Seule l'entreprise PROVENZANO a répondu pour l'instant et chiffre le montant des travaux à 3 687,27 €.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité (dont deux procurations):

✓ donne son accord pour la réalisation des travaux.

✓ charge Mme le Maire de procéder à une nouvelle consultation permettant la comparaison avec le seul devis réceptionné et de retenir l'entreprise la mieux disante dans la limite du budget de 3 687,27 €.

La somme sera prélevée sur le compte 2135 « installations, agencement, aménagements de constructions » du budget primitif 2010.